



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE 5€
SUR LA CARTE DE PÊCHE MOINS DE 12 ANS
OU SUR LA CARTE DE PECHE MINEURE
POUR LA SAISON 2024**



Offre financée par le Département de Saône-et-Loire pour la saison 2024

CONDITIONS OBLIGATOIRES :

- Avoir acheté une carte moins de 12 ans ou une carte mineure auprès d'une AAPPMA de Saône-et-Loire pour la saison 2024 (ne concerne pas les cartes de pêche offertes par les AAPPMA),
- Résider en Saône-et-Loire (l'adresse indiquée sur la carte de pêche fait foi),
- Envoyer le formulaire de demande **pour le 28 février 2025 au plus tard.**

Toute demande ne respectant pas ces conditions sera rejetée.

FORMULAIRE A REMPLIR POUR LA DEMANDE :

NOM de l'enfant	
PRENOM de l'enfant	
Date de naissance	
Adresse complète	
Numéro d'adhérent 2024 (Indiqué sur la carte de pêche)	
Mail (obligatoire) du responsable légal	
Téléphone du responsable légal	

Demande à renvoyer par mail (contact@peche-saone-et-loire.fr) ou par courrier (FEDERATION DE PECHE DE SAONE-ET-LOIRE, 123, rue de Barbentane, Sennecé, 71000 MACON) **accompagné d'un RIB.**

Le remboursement se fera uniquement par virement, si les conditions sont respectées et les informations fournies complètes.

Madame/ Monsieur (NOM, Prénom),
certifie que la demande concerne mon enfant ou l'enfant pour lequel j'ai la responsabilité légale.

Date :

Signature :